

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OÛYRELUY

| Nombre de membres | | | Séance ordinaire du 22 mars 2023 |
|---|----------|---------------------------|--|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | |
| 18 | 13 | 16 | L'An deux mil vingt-trois et le vingt-deux du mois de Mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de OÛYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 16/03/2022. Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, FRAYSSE Chantal, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SAINT-AMON Violaine, SICARD-MAUCLAIR Corinne, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Philippe, MORELLE Claude, THOLLON Stephen. Excusés : Mme DELSOL Sandrine, DELMAS Floriane - M. JOUHANNEAU Alexandre, LAFFITTE Frédéric, STEMMELEN Fredy. Procuration : Mme DELSOL Sandrine à FRAYSSE Chantal, M. LAFFITTE Frédéric à DARRIEULAT Gilles, STEMMELEN Fredy à LAFFITTE Philippe. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FRAYSSE Chantal a été nommée secrétaire de séance. |
| Vote | | | |
| Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 | | | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : Et publication ou notification du : | | | |

2023DEL012 – Budget Communal – 74700 – Vote des taux – Imposition 2023

Monsieur le maire présente l'état 1259 reçu des services fiscaux pour l'année 2023. Il propose de ne pas modifier les taux de fiscalité pour l'exercice.

Vu le budget primitif 2023,

Considérant que les allocations compensatrices s'élèvent à la somme de 1 736,00€,

Considérant le montant de la compensation fiscale qui s'établit à 103 597,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 :

| Taxes | Taux | Bases prévisionnelles | Produit attendu |
|--------------------------|--------|-----------------------|-----------------|
| Foncière (Bâti) | 31,77% | 1 304 000,00 | 414 281,00 |
| Foncière (Non bâti) | 87,98% | 15 100,00 | 13 285,00 |
| Taxe d'habitation (R2nd) | 14,27% | 31 565,00 | 4 504,00 |
| | | TOTAL : | 432 070,00 |

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

En mairie le 23/03/2023

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



La Secrétaire de Séance,
Chantal FRAYSSE

